

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 22 JUIN 2016

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mille seize et le vingt-deux juin à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (C.A.P.L), dûment convoqué par M. Bernard BROCHAND, Président de la C.A.P.L et Député de la 8^{ème} circonscription des Alpes-Maritimes, s'est assemblé, en séance ordinaire, au sein de la salle du Conseil Municipal de la Ville de Cannes, 31 boulevard de la Ferrage à l'Hôtel de Ville annexe.

M. BROCHAND.- Mes chers amis, je suis très heureux de vous retrouver aujourd'hui. Nous sommes réunis pour une séance du Conseil Communautaire des Pays de Lérins. Je déclare la séance ouverte et vais procéder à l'appel nominal.

Etaient présents :

M. BROCHAND	M. PASERO	M. CHIAPPINI
M. GALY	M. LAFARGUE	Mme VAILLANT
M. LEROY	Mme ROBORY-DEVAYE	M. ARTUSO
M. BOTELLA	M. ALUNNI	Mme GOUNY-DOZOL
M. LISNARD	Mme LEQUILLIEC	Mme REIX
M. PIGRENET	Mme TARDIEU	M. FIORENTINO
Mme DESENS	M. ALFONSI	Mme POURREYRON
M. GARRIS	M. DESENS	Mme DEWAVRIN
Mme DI BARI	M. TOULET	Mme DORTEN
Mme ROMIUM	M. RAMY	M. GROSJEAN
M. CARRETERO	Mme ATTUEL	
M. FARINELLI	M. FRIZZI	
M. DI MAURO	M. MELLAC	

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés :

Mme TABAROT qui avait donné pouvoir à M. PIGRENET.
Mme BALDEN qui avait donné pouvoir à Mme ROMIUM.
M. ALENDA qui avait donné pouvoir à M. CARRETERO.
Mme BARASCUD qui avait donné pouvoir à Mme DI BARI.
Mme VILLANI qui avait donné pouvoir à Mme LEQUILLIEC.
Mme PELLISSIER qui avait donné pouvoir à M. FIORENTINO.
M. LOPINTO qui avait donné pouvoir à M. ALFONSI.
M. BIANCHI qui avait donné pouvoir à M. BROCHAND.
Mme LAURENT qui avait donné pouvoir à Mme ATTUEL.
Mme DUHALDE-GUIGNARD qui avait donné pouvoir à M. GALY.
Mme CENNAMO qui avait donné pouvoir à M. BOTELLA.
Mme REPETTO-LEMAITRE qui avait donné pouvoir à M. FRIZZI.
Mme ARINI qui avait donné pouvoir à M. ARTUSO.
Mme AZEMAR-MORANDINI qui avait donné pouvoir à M. MELLAC.
M. CIMA qui avait donné pouvoir à Mme GOUNY-DOZOL.
Mme BRUNETEAUX qui avait donné pouvoir à M. CHIAPPINI.
M. CHIKLI qui avait donné pouvoir à Mme POURREYRON.
M. DE PARIENTE qui avait donné pouvoir à M. LISNARD.
Mme BENICHOU qui avait donné pouvoir à M. RAMY.
M. CATANESE qui avait donné pouvoir à Mme REIX.
Mme SIGUIER qui avait donné pouvoir à Mme DEWAVRIN.
Mme LACOUR qui avait donné pouvoir à Mme VAILLANT.
M. VASSEROT qui avait donné pouvoir à M. DESENS.

Etaient absents :

M. RAVASCO
M. GARCIA ABIA
M. CERAN

M. BROCHAND.- Nous avons le quorum. Beaucoup d'élus travaillent, c'est normal qu'ils ne puissent pas être là.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 07/04/2016

M. BROCHAND.- Je vous propose, avant de passer à la séance, d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 7 avril dernier. Ce PV est soumis à votre approbation. Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 avril 2016, en sa séance ordinaire, est approuvé à l'unanimité.

M. BROCHAND.- Nous allons maintenant passer à la liste des décisions communautaires, mais avant, nous allons passer la parole à M. LISNARD.

Motion de soutien à la convention de programmation et de suivi des déploiements de France Très Haut Débit entre l'État, la Région PACA, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du Département et les opérateurs investisseurs

M. LISNARD.- Merci, M. le Président. Tout est dit dans le titre. Le texte de cette motion vous a été distribué. Il s'agit de prendre acte du fait que la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins participera à la signature d'une convention de programmation et de suivi du déploiement sur le très haut débit entre le Département, la Région, l'État et les intercommunalités. Le Département souhaite que nous soyons présents, bien que les communes aient gardé la compétence. Nous n'engageons donc pas la responsabilité de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins.

C'est pour qu'il n'y ait pas d'enclave territoriale dans cette démarche globale de mise en très haut débit à l'échelle des Alpes-Maritimes.

Cela n'a pas valeur administrative. Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins n'a pas pris cette compétence pour le compte des communes. Toutefois, afin de renforcer le poids des Alpes-Maritimes auprès des opérateurs, de la Région et de l'Etat, il nous paraissait sage d'accompagner la démarche du Conseil Départemental.

Est-ce qu'il y a des questions ? (*Pas de question*)

Nous allons voter pour la motion qui vise à nous permettre d'assister à la signature et que les signataires puissent dire « en présence de... ».

La motion est adoptée à l'unanimité.

M. BROCHAND.- Merci, David. Nous allons aborder la liste des décisions communautaires.

Liste des décisions communautaires prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BROCHAND.- Cette liste figure dans les documents de séance qui vous ont été adressés dans le respect des cinq jours francs. Bien entendu, je reste à votre disposition pour tout complément d'information à son sujet. Y a-t-il des questions particulières ? (*Pas de question*)

Liste des marchés publics et avenants suite à la délibération n° 5 du 9 avril 2014 et en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BROCHAND.- Cette liste figure également dans les documents de séance qui vous ont été adressés dans le respect des cinq jours francs. Je reste à votre disposition pour tout complément d'information à son sujet. Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Désignation du secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BROCHAND.- Je vous propose Mme Noémie DEWAVRIN en qualité de secrétaire de séance. Etes-vous d'accord ? Je vous en remercie.

Désignation de deux assesseurs pour la constitution d'un bureau de vote

M. BROCHAND.- Au vu des votes auxquels nous allons procéder dans le cadre des délibérations n° 5, 6, 7 et 8 et afin de pouvoir constituer un bureau de vote, je vous propose de désigner deux assesseurs qui doivent être choisis parmi les délégués communautaires et qui vont procéder aux divers dépouillements. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, M. Max ARTUSO et Mme Christine LEQUILLIEC.

Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais vous préciser qu'une motion supplémentaire a été déposée sur vos tables et que M. LISNARD vous en a parlé.

Nous passons maintenant aux différentes délibérations.

1.- Attractivité et promotion des territoires - Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de l'été 2024

M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Je pense que nous pourrions montrer au monde que nous pouvons recevoir les Jeux Olympiques sans manifestation et sans casseur dans les rues. Cette motion est une motion que nous allons signer. La Ville de Paris est donc aujourd'hui candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de l'été 2024. Au-delà de la capitale, cette candidature concerne l'ensemble du pays.

Cette candidature, si elle est retenue par le Comité International Olympique, aura des retombées particulièrement positives pour notre pays et s'inscrit pleinement dans le cadre de la promotion et du développement des pratiques sportives de notre agglomération.

C'est pour cela que la C.A.P.L. souhaite soutenir la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des JO de l'été 2024 afin qu'elle soit retenue par le Comité International Olympique.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.- Développement Economique et Promotion touristique - Motion sur les impacts de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (Loi NOTRe) concernant le transfert de la compétence "promotion du tourisme" et demande de report de l'application de la loi en ce domaine

M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Même si elle ne remet pas en cause le principe selon lequel les compétences en matière de tourisme sont partagées entre les différents niveaux des collectivités territoriales, la loi NOTRe a prévu, pour les communautés d'agglomération et les communautés de communes, un transfert de plein droit à partir du 1^{er} janvier 2017 de la promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

Au regard des spécificités économiques, territoriales et touristiques des communes de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (dont 31 sont classées en « Station de Tourisme » représentant près de 20 % du total national et plus d'un office sur dix à l'échelle régionale), la mise en application de ce transfert suscite des interrogations majeures en matière de gouvernance, de préservation des équilibres territoriaux, de définition des moyens humains et matériels.

En témoignent les nombreuses préoccupations soulevées par la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de la Région PACA dans le cadre des consultations menées.

Afin de répondre aux enjeux de la réforme sans compromettre les équilibres économiques et l'attractivité touristique de leur territoire, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et leurs partenaires du tourisme local et régional participent activement, par la conduite d'un travail collaboratif avec les instances étatiques, à la mise en œuvre du transfert de compétence par la définition d'une stratégie ambitieuse de développement de l'attractivité touristique de leur territoire.

Il est donc impératif pour l'ensemble de ces partenaires de poursuivre les réunions et les ateliers de travail entrepris par les organismes multisectoriels locaux concernés.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, regroupant les Communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La-Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer, comprend cinq offices de tourisme, dont deux en stations classées.

Au regard de la diversité de ces offices et du poids économique majeur du secteur touristique sur le Département des Alpes-Maritimes (15 % du PIB, alors que la moyenne française est à 7 %), les nombreux acteurs socioprofessionnels du territoire communautaire doivent se coordonner pour répondre à une attractivité touristique importante (hôtellerie et résidences hôtelières représentant plus de 27 000 lits complétés par 221 000 lits en résidences secondaires).

A l'instar des participants à la consultation régionale initiée par la FROTSI, l'ensemble des collectivités territoriales doivent disposer de plus de temps pour pouvoir mettre en œuvre les dispositions de la loi NOTRe dans des conditions optimales permettant de garantir de manière pérenne la continuité du service public.

Une application hâtive et incomplète du transfert de la compétence « promotion du tourisme », pilier économique majeur du bassin de vie des Pays de Lérins, aurait des incidences particulièrement néfastes sur la construction de nos équilibres territoriaux, dans un environnement de plus en plus concurrentiel dans ce secteur.

De ce fait, la C.A.P.L., ainsi que ses communes membres, sollicitent le report du transfert de cette compétence au 1^{er} janvier 2018 afin de garantir une mise en œuvre efficace et pérenne de la réforme engagée par le Gouvernement.

Pour continuer à être la première destination mondiale en termes de fréquentation et de rayonnement touristique, il est impératif d'insérer une exception au transfert de la compétence « promotion du tourisme » en permettant aux stations classées de conserver des offices de tourisme au niveau communal.

Il est évident que nous suivrons la loi NOTRe quand nous aurons trouvé un équilibre et un développement plus grand pour l'ensemble des communes et de l'agglomération.

Y a-t-il des questions ? *(Pas de question)*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je passe la parole à M. LISNARD.

M. LISNARD.- Merci, M. le Président. Avant de passer à la délibération n° 3, juste une information : nous avons tout à l'heure délibéré dans l'allégresse générale pour soutenir la candidature de Paris aux JO. L'entreprise qui vient d'être retenue pour l'organisation de la candidature de Paris en vue de gérer tout l'hébergement des délégations, des visiteurs et du public, est une entreprise cannoise, puisque c'est l'Entreprise BEYOND du très compétent Stéphane FILONE. Ce sont eux qui gèrent l'hébergement et le réceptif du Tax Free. Ils avaient fait le G20. Ils ont le TRUSTECH, le salon CARTES, qui quitte Paris : 20 000 délégués pour Cannes.

C'est une entreprise extrêmement brillante qui est présente aussi ailleurs en Europe (Paris, Barcelone, Vienne) et qui est née à Cannes. Je voulais vous le dire, parce que c'est l'excellence de notre agglomération, de notre bassin de vie en matière d'accueil d'événements internationaux qui est un peu consacrée dans le choix de ce prestataire local, qui génère de l'emploi chez nous.

3.- Nouvelle politique de gestion intégrée des risques et de lutte contre les inondations à l'échelle communautaire - GEMAPI - Engagement d'un "Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) d'intention" pour le territoire de la C.A.P.L. suite aux inondations du 3 octobre 2015

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Je ne reviens pas sur l'épisode tragique - nous l'évoquerons tout à l'heure pour les Comptes Administratifs 2015 - du 3 octobre dernier, mais les quatre communes les plus concernées (Mandelieu, Mougins, le Cannet et Cannes) ont engagé des actions très fortes en matière de prévention du risque inondation - pour certaines depuis longtemps, d'ailleurs.

Parallèlement, il est nécessaire d'avoir une politique coordonnée. Nous avons ici même délibéré pour transférer par anticipation la prise de compétence GEMAPI au sein de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins.

La délibération que nous vous proposons est importante, parce qu'elle nous permet de préparer les futurs aménagements complémentaires en matière de prévention au risque inondation et de rechercher des financements jusqu'à 80 % dans le cadre de ce que l'on appelle un PAPI et en application du Grenelle de l'Environnement.

On prépare donc un PAPI 2 pour consolider les chances de notre territoire d'obtenir ces financements, donc de rendre possible des aménagements complémentaires, notamment sur le calibrage des vallons. Je salue, M. le Président, votre administration qui travaille avec beaucoup d'implication pour que l'on dépose le dossier d'intention sur le bureau du ministère compétent avant la fin du mois de juillet. L'enjeu financier est en dizaines de millions d'euros à travers les travaux prévus par le futur ex SIFRO et le SIAUBC.

Les axes d'intervention concernent l'identification, la hiérarchisation et la réalisation des travaux d'aménagement des cours d'eau et des vallons, leur entretien, la réduction de leur vulnérabilité, le renforcement de la vigilance, de l'alerte et de la gestion de crise, l'intégration du risque en amont dans les documents d'urbanisme et ce que l'on appelle « développer la mémoire et la culture du risque ». C'est un point extrêmement important pour améliorer les comportements individuels et ajuster les actions collectives - et des collectivités, en l'occurrence.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous y reviendrons longuement lors des prochaines séances, lorsque la problématique se concrétisera.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.- Convention de mandat de gestion provisoire entre la C.A.P.L. et la Ville de Mandelieu-La Napoule pour l'entretien des exutoires et des dessableurs des vallons situés sur son territoire communal

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- On est dans le cadre d'une DSP type fermière, d'une durée de 12 ans, qui a été signée le 1^{er} janvier 2010 avec la Compagnie des Eaux et de l'Ozone pour la gestion et l'entretien du réseau d'assainissement. Ce contrat continue à prospérer dans sa durée, donc c'est un ajustement juridique que l'on vous propose.

Comme il s'agit d'une compétence de la Communauté d'agglomération, il faut, pour être absolument rigoureux sur le plan juridique et afin de garantir la continuité du service public, autoriser de manière temporaire la Commune de Mandelieu-La Napoule à gérer ce dossier comme elle l'avait commencé.

Il y a donc une convention de gestion provisoire à passer - on l'a fait dans d'autres domaines - avec la Ville de Mandelieu. Ce document vous a été transmis avec la délibération.

Est-ce qu'il y a des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5.- Nouvelle politique de prévention des risques et de lutte contre les inondations à l'échelle communautaire - Syndicat Intercommunal mixte de la Siagne et de ses affluents (S.I.S.A.) - Désignation des représentants au Comité syndical

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Il vous est proposé de désigner les représentants titulaires et suppléants de notre Communauté d'Agglomération au sein du S.I.S.A.

Pour la Commune de Cannes, il vous est proposé de reprendre les mêmes délégués.

Il y a six délégués titulaires et six suppléants à désigner ; on ne change pas les équilibres, la représentation et la représentativité.

Nous avons reçu des candidatures que je vais énoncer - ce sont les mêmes qu'avant - à savoir :

- Pascale VAILLANT avec, comme suppléant, Françoise BRUNETEAUX,
- André FRIZZI avec, comme suppléant, Eric CATANESE,
- Jean-Marc CHIAPPINI, avec comme suppléant, Evelyne BRUN,
- Odile GOUNY-DOZOL, avec comme suppléant, Catherine VOUILLON
- Jean PASERO, avec comme suppléant, Pierre DECAUX
- Emilie OGGERO, avec comme suppléant, Guy VILLALONGA.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? (*Aucune autre proposition*)

S'il n'y en a pas, êtes-vous d'accord pour un vote à main levée ?

Le recours au vote à main levée pour ces désignations est adopté à l'unanimité.

M. LISNARD.- Nous passons donc au vote pour l'ensemble de ces candidatures.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6.- Nouvelle politique de prévention des risques et de lutte contre les inondations à l'échelle communautaire - Syndicat Intercommunal de l'Amélioration de la Qualité des Eaux de la Brague et de ses Affluents (S.I.A.Q.U.E.B.A.) - Désignation des représentants au Comité syndical

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Y a-t-il des candidatures ? Nous avons, comme candidats déclarés, Norbert MENCAGLIA et Jean-Michel RANC avec comme suppléant, Jean-Louis LANTERI. Ce sont les représentants actuels.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? (*Aucune autre proposition*)

Non, le S.I.A.Q.U.E.B.A. ne fait pas rêver...

Qui est contre le vote à main levée ? Qui s'abstient ? C'est un plébiscite !

Le recours au vote à main levée pour ces désignations est adopté à l'unanimité.

M. LISNARD.- Nous passons donc au vote pour l'ensemble de ces candidatures.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Je vous propose, M. le Président, de passer les délibérations suivantes et d'aller directement à la n° 13. Pour ne rien vous cacher, je sais que cette réunion sera rondement menée et se terminera dans un laps de temps court, mais tout à l'heure, nous accueillons Sébastien CHABAL, l'international de rugby, qui vient pour des inaugurations. Je tiens à être à l'heure, bien sûr. Didier CARRETERO, la dernière fois, me disait : « Sébastien CHABAL, c'est une petite frappe et je veux lui dire en face ». Je lui ai dit que cela me paraissait audacieux, mais...

(*Rires*)

Je vous propose de passer à la délibération n° 13.

Mme GOUNY-DOZOL quitte la séance en donnant pouvoir à Mme TARDIEU.

13.- Budget Principal - Approbation du Compte Administratif 2015

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Je vais vous faire une présentation la moins longue possible de l'ensemble des délibérations des votes des comptes administratifs. Nous allons de la 13 à la 22. Puis nous procéderons ensuite à un vote par délibération.

Vous connaissez l'exercice, le mois de juin est la saison du vote des comptes administratifs. Il ne s'agit pas de parler d'opportunité budgétaire, mais de vérifier comptablement l'exécution budgétaire de l'exercice précédent. Au moment où nous préparons les budgets 2017, nous demandons d'examiner les comptes 2015. Ce qui ressort avant tout de ces comptes 2015, c'est le respect du principe de sincérité budgétaire, puisque nous avons des comptes bien tenus et qui sont en phase avec les votes pris ici.

Globalement, en regardant le budget consolidé et attesté comptablement... Quand je dis « consolidé », c'est que l'on additionne le Budget Principal et le Budget Annexe des Transports. Nous avons en fonctionnement, en recettes : 114 967 710 € et en dépenses : 105 107 875 €.

En investissement, en recettes : 16 796 240 € et en dépenses : 18 953 641 €.

Les recettes 2015 totales sont donc de 131 763 950 € et les dépenses totales représentent 124 061 516 €, avec un report définitif en fonctionnement - un excédent - de 7 702 434 €. C'est bien et méritoire dans le contexte actuel des finances locales, en raison des ponctions croissantes et scandaleuses de l'État, mais aussi en regard des intempéries.

Nous savons que les finances de la Communauté d'Agglomération sont fragiles, tout simplement parce qu'elle rend aux communes le solde de ce qui est capté sur les anciennes fiscalités communales et qui n'est pas utilisé par la communauté. Le choix que nous avons fait, dans un souci de défense du contribuable, c'est de rendre aux communes cet argent.

Le deuxième choix, c'est celui de ne pas recourir au levier fiscal. J'évoquais récemment en séance du Conseil Municipal les derniers tableaux sur la fiscalité locale qui sont sortis. On voit enfin présentée l'addition sur le foncier bâti, le foncier non bâti et la taxe d'habitation entre les taux des communes et des intercommunalités. Comme il n'y a pas de prélèvement de l'intercommunalité, et c'est un choix que nous devons tenir dans la durée, on se rend compte que nos communes, de facto, deviennent compétitives sur le plan fiscal, puisque très souvent, on nous compare à des communes qui, elles, ont augmenté. Donc la somme du bloc communal (commune/intercommunalité) est supérieure à ce qu'elle était avant.

Ce n'est pas le cas chez nous et ce tableau méritera d'être partagé pour que chacun ait bien à l'esprit la vertu de cette sobriété fiscale à laquelle nous nous astreignons au sein de notre intercommunalité et dans nos communes.

Les points significatifs du Budget 2015 : bien sûr, les incidences des intempéries du 3 octobre qui ont un impact financier. L'aide que nous avons accordée aux entreprises représente sur 2015 752 350 €. C'est une aide pour laquelle vous nous avez donné mandat unanime et nous vous en savons gré, car il fallait venir en aide à nos artisans, commerçants et entrepreneurs sinistrés. Au total, entre 2015 et 2016, sur ce poste intempéries, 278 entreprises auront bénéficié de 820 354 € d'aides de la Communauté d'Agglomération.

Les incidences des intempéries se traduisent aussi en termes de déchets. On l'a vu à la Ville de Cannes sur les encombrants. Là, en termes de traitement des déchets, nous avons un coût supplémentaire de 1 420 352 € pour une heure et demie d'orage.

Egalement : la gratuité des bus. Nous avons décidé, pour faciliter le transport des habitants qui n'avaient plus de véhicule, d'accorder la gratuité sur les bus. Le coût pour l'agglomération, on l'a déjà vu, a été de 100 000 €.

Donc sur le seul Budget 2015, sur la seule Communauté d'Agglomération, un coût direct des intempéries du 3 octobre dernier de 2 272 702 €. Cela vient en moins sur l'épargne nette du Budget Principal.

La Communauté d'Agglomération a répondu présente, a accompagné les sinistrés et préserve la rigueur de ses comptes.

Autre point significatif sur l'exercice, le produit fiscal qui est de 48 433 944 €, sans aucune augmentation des taux, sans que l'on revienne sur des abattements. Il y a une augmentation de ce produit fiscal, en particulier par l'attribution d'une compensation des pertes de plus de 3 400 000 € - on l'avait vu - et de rôles supplémentaires de 1 424 240 €. On l'avait vu longuement ici et vous aviez voté chacune de ces étapes.

Je tiens à dire quand même que cette compensation fiscale n'est pas pérenne. Elle couvre 90 % de la perte fiscale la première année, en 2015 ; 75 % la deuxième année, en 2016 et 40 % la troisième année, en 2017. Ensuite, elle est supprimée... Qu'est-ce que sont ces compensations ? Quand l'État nous transfère une charge, il est censé nous transférer la recette. Là, on se rend compte qu'il ne transfère que 90 %, ce qui est contraire - je le répète - au principe constitutionnel.

C'est absolument honteux et scandaleux. Mais en plus, non seulement il ne compense que 90 % de la première, mais en année 3, nous n'avons plus de compensation. Cette technique absolument scandaleuse est le fait du prince. Et quand le prince n'est pas très bon, voilà le résultat : cela ne va pas mieux ; cela va même de pire en pire sur les prélèvements des collectivités, avec beaucoup d'annonces positives pour après 2017.

En l'occurrence, on en a la traduction comptable ici : l'Etat nous transfère des charges, ne nous transfère pas les financements et, progressivement, nous les réduit. On le verra tout à l'heure sur une exonération de foncier bâti accordée aux bailleurs sociaux qui est une espèce de double peine pour les collectivités qui accueillent des logements sociaux.

L'augmentation du produit fiscal n'est pas due à une augmentation de la charge fiscale, au contraire, nous sommes très scrupuleux là-dessus, elle est due à des compensations qui correspondent à une partie d'un transfert de charges.

En 2015, la Dotation Globale de Fonctionnement a diminué de 385 893 €, ce qui est anormal, puisque l'Etat est censé garantir intégralement la DGF. Il le fait, sauf qu'il y a 400 000 € de moins. Parallèlement, nos communes sont victimes de cette baisse de DGF qui, elle aussi, correspondait à l'ancienne fiscalité communale captée par l'État, ou à des transferts de charges depuis les lois de décentralisation compensés par l'État - ce qu'il ne fait plus.

Je rappelle ce chiffre essentiel, mes chers collègues, ainsi qu'à tous les citoyens vigilants et observateurs professionnels : entre les exercices 2014 et 2017, si l'on additionne uniquement sur la DGF et le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales ce que nous prend l'État en plus de ce qu'il nous prenait déjà, on est sur un montant de 92 400 000 € d'argent en moins pour les communes et l'intercommunalité.

On aurait pu en faire des crèches, des routes, recruter des policiers, faire des aménagements contre les inondations... Parallèlement, l'État nous donne 2 000 000 € contre les inondations. C'est d'une hypocrisie totale !

La contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, le fameux FPIC, a été de 1 500 000 €. La Communauté d'Agglomération a pris à sa charge 655 967 € au profit des communes. Je tiens à remercier le Président d'avoir accepté cette décision qui est un soutien concret de la Communauté d'Agglomération aux finances de chacune des communes concernées par le FPIC.

La masse salariale a évolué de façon rigoureuse et logique, puisque la progression des frais de personnel correspond au transfert de certains personnels des collectivités vers la Communauté d'Agglomération. Elle ne représente aujourd'hui que 3,4 % des dépenses - savourez ce chiffre - de l'intercommunalité.

Le coût du traitement des déchets représente 29 % des dépenses. C'est un coût important. Il y a eu, dans ce coût, l'impact des intempéries et la régularisation de la TVA. On l'a déjà évoqué plusieurs fois ici, là, l'Etat maximalise pour reverser la TVA.

En matière de VT (Versement Transport), le montant est de 22 673 482 €. Cela représente 21 % des recettes. C'est en hausse. C'est uniquement le fait de la régularisation faite par l'organe collecteur. Vous vous souvenez, je crois que c'était l'antépénultième séance où nous avons délibéré sur ces organes collecteurs ACOSS et URSSAF. On a perçu 1 400 000 €, mais on l'a reversé ensuite à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse - on avait expliqué ce mécanisme ici même.

La part de PALM BUS, toutes charges comprises, représente 84 % des dépenses totales du transport. Elles étaient de 89 % l'année dernière. Le recul est lié à la montée en puissance des travaux du BHNS. En 2015, le nombre de kilomètres produits était de 3 992 251 km.

En 2015 et cela découle de ce que je viens de dire, l'investissement du BHNS s'établit à 4 853 030 €, soit 40 % des dépenses d'investissement, avec comme travaux essentiels, le PEM (Pôle d'Echanges Multimodal) de Cannes et les futures extensions du BHNS.

Notre Communauté d'Agglomération a aussi financé en 2015 pour près de 4 M€ d'acquisitions de nouveaux bus, dont 7 véhicules en 2014 et 6 bus en 2015, soit 13 bus, puisqu'il faut moderniser la flotte.

Notre flotte de bus est de 90 bus. Il faut la rendre plus confortable, plus belle, plus économe en carburant et mieux protégée avec de magnifiques caméras qui vous filment dans l'allégresse au sein du bus.

Le montant de la dette diminue, puisque le capital restant dû au 1^{er} janvier est en baisse de quasiment 1 M€ : 970 674 €. Nous passons donc de 32395 678 € à 31 425 004 €. C'est essentiellement le transfert de la dette du S.I.T.P. C'est tout ce qui concerne les transports en commun. Il faut faire preuve de cette rigueur, parce que d'autres investissements vont venir, donc notre capacité d'autofinancement et notre capacité à emprunter dépendent aussi de cette gestion active de la dette.

A travers ces quelques points et ce bon résultat financier 2015 de notre Communauté d'Agglomération, celle-ci se trouve confortée dans ses compétences, et surtout elle continue de les exercer et de monter en puissance dans le respect des engagements fondateurs de sobriété fiscale et de rigueur financière. Je le dis à chaque fois, nous devons avoir cette obsession de ne pas accepter les petits glissements de confort, de facilité, qui ferait qu'une collectivité se comporterait comme ce qu'elle n'est pas. La Communauté d'Agglomération n'est pas une collectivité comme une mairie, c'est un établissement public de coopération intercommunale.

Nos principes fondateurs sont la protection des contribuables, puisque nous n'augmentons pas la pression fiscale ; l'accompagnement et le soutien des communes à travers les transferts de compétences, les mutualisations, les attributions de compensation de budgets - rigoureusement suivis - et de faire preuve d'une exemplarité dans la gestion en maîtrisant les dépenses et en optimisant nos recettes.

Malgré les circonstances difficiles, nous avons des résultats financiers tenus avec un budget principal qui dégage un excédent de fonctionnement de 2 783 192 €, soit de 400 000 € supérieurs à 2014.

Le Budget Annexe des Transports dégage un excédent de fonctionnement de 7 076 641 € et un excédent d'investissement, ce qui est rare, de 2 410 472,04 €.

Pour le Budget Annexe Traitement des Ordures Ménagères : un report total du Budget Principal vers les OM de 442 545 €.

Avant de passer au vote, avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Je voudrais juste dire que les finances de la Communauté d'Agglomération sont fragiles. Nous le savons à Cannes, nous avons un cap très difficile pour 2017, on l'évoque à chaque séance du Conseil. Je sais que c'est le cas dans beaucoup de communes de France, parce que l'on prend de plein pot tous les effets des prélèvements excessifs de l'Etat sur nos finances. L'avenir des finances de l'intercommunalité est extrêmement délicat, donc il va falloir faire preuve d'une part, de beaucoup de responsabilités dans nos relations entre les communes et l'intercommunalité et d'autre part, de beaucoup de constance dans la rigueur de gestion avec des grands défis qui nous attendent, notamment des investissements importants en matière de transports en commun - notamment sur les Communes de Mandelieu, du Cannet, etc.

Il faut vraiment avoir ce sens des responsabilités entre nous et pour l'instant, c'est ce qu'il se dégage des relations entre les communes.

Nous passons au vote. Il faut que nous votions par chapitre. Je vais vous faire procéder à un premier vote et je vous demanderai de me confirmer si le vote est le même pour les chapitres suivants.

➤ **Section de fonctionnement - Recettes :**

- Chapitre 013 « Atténuations de charges » : 6 364,64 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Est-ce que quelqu'un aura un vote différent pour les autres chapitres ? Non ? Je vais donc les passer vite, mais n'hésitez pas si vous changez d'avis.

- Chapitre 70 « Produits des services » : 960 478,31 €.

Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 73 « Impôts et taxes » : 48 433 944,00 €
Adopté à l'unanimité.
- Chapitre 74 « Dotations, subventions » : 28 173 073,50 €.
Adopté à l'unanimité.
- Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 11 761,66 €.
Adopté à l'unanimité.
- Chapitre 77 « Recettes exceptionnelles » : 3 910,66 €.
Adopté à l'unanimité.

Soit un total de recettes de fonctionnement 2015 de 77 589 532,77 €.

La section de fonctionnement, en recettes, est adoptée à l'unanimité.

➤ **Section de fonctionnement - Dépenses :**

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 870 551,69 €.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.
- Chapitre 012 « Charges de personnel » : 2 676 778,93 €.
Adopté à l'unanimité.
- Chapitre 014 « Atténuations de produits » : 48 718 554,00 €.
Adopté à l'unanimité.
- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 24 152 196,92 €.
Adopté à l'unanimité.
- Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 752 350,00 €.
Adopté à l'unanimité.

Soit un total de dépenses de fonctionnement 2015 de 77 170 431,54 €.

La section de fonctionnement, en dépenses, est adoptée à l'unanimité.

➤ **Section d'investissement - Recettes :**

- Chapitre 1068 « Dotation fonds de réserve » : 135 449,66 €.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

La section d'investissement, en recettes, est adoptée à l'unanimité.

➤ **Section d'investissement - Dépenses :**

- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 8 418,34 €.
Adopté à l'unanimité.
- Chapitre 204 « Subventions d'équipement » : 0,00 €
Adopté à l'unanimité.
- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 16 392,78 €, avec un reste à réaliser de 5 100 €.
Adopté à l'unanimité.

Soit un total de dépenses d'investissement de 24 811,12 €, avec un reste à réaliser de 5 100 €.

La section d'investissement, en dépenses, est adoptée à l'unanimité.

14.- Budget Annexe des Transports publics urbains - Approbation du Compte Administratif 2015

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Je vous propose de procéder de la même façon.

➤ **Section d'exploitation - Recettes :**

- Chapitre 013 « Atténuations de charges » : 415 474,15 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 70 « Produits des services » : 6 616 579,22 €.

Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 73 « Impôts et taxes » : 22 673 482,05 €

Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 74 « Dotations, subventions » : 1 084 403,14 €.

Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 75 « Autres produits de gestion » : 265 779,94 €.

Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : 268 795,56 €.

Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 78 « Reprise sur provisions » : 124 071,00 €.

Adopté à l'unanimité.

Soit un total de recettes réelles en exploitation sur les transports de 31 448 585,06 €.

La section d'exploitation, en recettes, est adoptée à l'unanimité.

➤ **Section d'exploitation - Dépenses :**

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 6 045 110,97 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 012 « Charges de personnel » : 17 285 692,57 €.

Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 014 « Atténuations de produits » : 14 525,97 €.

Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 143 858,40 €.

Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 66 « Charges financières » : 1 431 196,35 €.

Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 1 383 423,51 €.

Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 42 « Opérations d'ordre entre sections » : 1 633 636,60 €.

Adopté à l'unanimité.

Soit un total de 27 937 444,37 € pour les dépenses de fonctionnement du Budget Annexe des Transports.

La section d'exploitation, en dépenses, est adoptée à l'unanimité.

➤ **Section d'investissement - Recettes :**

- Chapitre 010 « Dotations 1068 » : 11 271 253,61 €

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 013 « Subventions d'investissement » : 3 735 558,09 €.

Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 016 « Emprunts et dettes assimilées » : 0,00 €.

Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 23 « Immobilisation en cours » : 20 342,79 €.

Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 40 « Opérations d'ordre entre sections » : 1 633 636,60 €.
Adopté à l'unanimité.

Soit un total de 16 660 791,09 € pour les recettes réelles d'investissement du Budget Annexe des Transports.

La section d'investissement, en recettes, est adoptée à l'unanimité.

➤ **Section d'investissement - Dépenses :**

- Chapitre 013 « Subventions d'investissement » : 0,00 €.
Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 016 « Remboursement emprunts » : 1 135 673,81 €.
Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 32 074,27 €, avec un reste à réaliser de 30 400,00 €.
Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 2 995 281,17 €, avec un reste à réaliser de 2 908 195,74 €.
Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 23 « Immobilisations en cours » : 3 241 752,35 €, avec un reste à réaliser de 1 611 278,14 €.
Adopté à l'unanimité.

Soit un total de 7 404 781,60 € et un reste à réaliser de 4 549 873,88 € pour les dépenses réelles d'investissement du Budget Annexe des Transports.

La section d'investissement, en dépenses, est adoptée à l'unanimité.

15.- Budget Annexe Traitement des Ordures Ménagères - Approbation du Compte Administratif 2015

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD. - On poursuit avec le CA du Budget Annexe Traitement des Ordures Ménagères.

➤ **Section d'exploitation - Recettes :**

- Chapitre 70 « Produits des services » : 144 559,11 €.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 74 « Dotations, subventions » : 22 878 187,00 €.
Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : 23,56 €.
Adopté à l'unanimité.

Soit un total de 23 022 769,67 € pour les recettes d'exploitation du Budget Traitement des OM.

La section d'exploitation, en recettes, est adoptée à l'unanimité.

➤ **Section d'exploitation - Dépenses :**

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 182 412,90 €.
Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 23 660 281,29 €.
Adopté à l'unanimité.

- Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 1 324 000,00 €.
Adopté à l'unanimité.

Soit un total de 25 166 694,19 € pour les dépenses réelles d'exploitation du Budget Traitement des OM.

La section d'exploitation, en dépenses, est adoptée à l'unanimité.

➤ **Section d'investissement - Recettes :**

- Chapitre 1028 « Dotations Fonds de réserves » : 21 731,78 €.
Adopté à l'unanimité.

La section d'investissement, en recettes, est adoptée à l'unanimité.

➤ **Section d'investissement - Dépenses :**

- Chapitre 016 « Remboursement emprunts » : 21 731,78 €.
Adopté à l'unanimité.

La section d'investissement, en dépenses, est adoptée à l'unanimité.

M. BROCHAND.- Merci David pour ta présentation.

Je voulais remercier ceux qui ont fait ce travail. C'est un travail considérable et ce qui est intéressant, c'est que malgré toutes les difficultés dont nous sommes tous très malheureux, nous devons nous battre, nous nous battons et nous arrivons quand même aujourd'hui à des situations acceptables. Pourvu que ça dure.

J'espère que les changements futurs nous permettront d'améliorer notre situation et de continuer à bien gérer, puisque nous n'avons pas augmenté les impôts, comme toujours. On a supprimé certaines taxes dans les communes, ce qui nous permet d'avoir une approche très particulière. On fait ce que ne fait pas le Gouvernement. C'est malheureux, mais à un moment donné, on ne pourra plus. C'est cela, le problème. On va avoir des difficultés, qu'on le veuille ou non, en 2017-2018.

16.- Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion 2015

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Je continue avec les comptes de gestion, établis par M. BOREY, le receveur municipal, que je remercie, ainsi que son équipe.

Les comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs, donc je vous propose d'approuver les comptes de gestion 2015 pour le Budget Principal, le Budget Annexe des Transports publics urbains et le Budget Annexe Traitement des Ordures Ménagères.

M. LISNARD.- Y a-t-il des questions ? (*Pas de question*)

Pour l'approbation du Compte de Gestion 2015 du Budget Principal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17.- Budget Annexe des Transports publics urbains - Approbation du Compte de Gestion 2015

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Y a-t-il des questions ? (*Pas de question*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

18.- Budget Annexe Traitement des Ordures Ménagères - Approbation du Compte de Gestion 2015

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Y a-t-il des questions ? (*Pas de question*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19.- Budget Principal - Affectation du résultat du Compte Administratif 2015

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- C'est de l'ingénierie financière et de l'obligation administrative, vous l'aviez compris.

Cette affectation est conforme à celle votée de manière anticipée et provisoire dans le Budget Principal 2016. Je vous propose en conséquence d'affecter le résultat de fonctionnement de 2 783 192,51 € comme suit :

- En section de fonctionnement : En recettes (R002) : 2 765 432,59 €

- En section d'investissement : En recettes (R1068) : 17 759,92 € permettant de couvrir le déficit d'investissement reporté (D001) de 12 659,92 € et les restes à réaliser de 5 100,00 €.

Des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20.- Budget Annexe des Transports publics urbains - Affectation du résultat du Compte Administratif 2015

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21.- Budget Annexe Traitement des Ordures Ménagères - Affectation du résultat du Compte Administratif 2015

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22.- Budget Annexe des Transports publics urbains - Création de l'Autorisation de Programme de travaux intitulé "BHNS - Avenue LYAUTEY"

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Ce sont les fameuses AP/CP qui permettent de respecter le principe de nullité budgétaire et de faire de la planification financière, en liaison avec la planification technique/concrète pour les travaux d'extension du BHNS sur l'avenue Lyautey à Mandelieu.

Le marché sera attribué en juillet, les travaux débiteront en septembre, comme voulu par la commune, pour s'achever en 2017. On vous propose de répartir les crédits de paiement sur les exercices 2017 et 2016 avec 1 500 000 € en 2016 et 2 M€ en 2017, d'où une AP de 3,5 M€.

C'est une AP extrêmement modérée sur le plan financier, mais qui préfigure le Plan Pluriannuel d'Investissement, comme dans nos communes, qui est en cours de finalisation.

Des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

23.- Compétence "Politique de la Ville" - Contrat de Ville des Pays de Lérins 2015-2020 - Approbation des conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Cela concerne ce que j'évoquais en parlant des cadeaux que fait l'État avec l'argent des autres. Dans le cadre de la Politique de la Ville - et cela a été traduit dans le projet de loi de finances initial voté fin décembre 2015 -, le Gouvernement a décidé d'accorder un abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires.

On a déjà délibéré là-dessus à Cannes, donc les délégués sont bien au fait. Je suis intervenu auprès du Ministre de la Ville qui est venu récemment signer la convention pour le quartier notamment de la Frayère et dans le cadre du Contrat de Ville.

Il a rappelé une évidence aux bailleurs sociaux : le montant de cet abattement doit revenir sur le territoire faisant l'objet de cet abattement.

Quand je parle de double peine... On a des villes qui ont fait le choix de construire des logements sociaux sur des quartiers, parfois dans des quantités telles que l'on a des phénomènes de ghettoïsation et de paupérisation - c'est ce que l'on constate. Cela nécessite beaucoup d'investissement, de suivi de service public, de sécurité, d'interventions en termes culturels, d'animation... C'est une charge importante, avec une charge contributive fiscale faible. Parallèlement, on vient priver les villes d'une recette que l'État compense, mais que de 40 % ! Et l'on verra qu'il ne la compensera plus dans deux ou trois ans.

Le coût de ce cadeau fait à l'État, pour la seule Commune de Cannes sur la durée du Contrat de Ville, ce sont 500 000 € nets. Il y a eu un travail important de fait avec les bailleurs sociaux pour veiller à ce qu'ils injectent plus d'argent, qu'il n'y ait pas un effet d'aubaine dans les immeubles concernés par ces abattements, en particulier pour qu'ils injectent de l'argent dans des opérations de sécurisation. Il y a donc un renforcement de la vidéoprotection, des phénomènes de sas, de renforcement d'équipements de sécurité, mais aussi des actions pour améliorer la qualité de vie.

Essayons de positiver et de renverser, comme au judo, cette contrainte qui nous est imposée par l'État. C'est l'objet de cette délibération n° 23.

Des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

24.- Contrat de Ville des Pays de Lérins 2015-2020 - Programme d'actions 2016 et conventions de partenariat avec les opérateurs associatifs

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Par rapport aux précédentes actions, on a des actions en particulier à travers plusieurs items : insertion par l'accès à la culture et aux pratiques culturelles, insertion sociale et professionnelle des femmes et des jeunes, prévention du risque de basculement dans la délinquance, prévention de la radicalisation, lutte contre les violences faites aux femmes et contre les violences intrafamiliales. A travers ces trois programmes, on a beaucoup plus de bon sens qu'il y a quelques années.

Ce sont des opérations extrêmement concrètes, portées très souvent par un tissu associatif de grande compétence qui nous aide à recoudre le tissu social auprès des villes et de la Communauté d'Agglomération.

Un focus également que nous avons voulu avec le Préfet à la Ville et sur lequel nous avons beaucoup insisté, sur le soutien à l'égalité homme/femme et pour lutter contre la radicalisation islamiste qui est un fléau dans nos quartiers.

Vous avez un certain nombre d'actions culturelles, sociales, extrêmement républicaines qui sont dans ce programme d'actions tel qu'énoncé.

Des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GROSJEAN).

25.- Numérique - Contrat de licence de contenu entre la C.A.P.L. et la Société GOOGLE relatif au déploiement du Service GOOGLE Transit sur le territoire communautaire

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- L'objectif est de rendre plus attractif en le rendant plus pratique l'accès au transport en commun, en ayant un partage instantané d'informations beaucoup plus précis, en facilitant le recours aux transports en commun pour le calcul des trajets. C'est un service qui ne coûte rien à la C.A.P.L., sur lequel nous sommes vigilants sur l'échange des informations avec les opérateurs. Nous avons deux premiers opérateurs qui interviennent, qui sont proposés ici.

Dans un premier temps, il s'agira d'informations - pardonnez-moi le terme - un peu statiques : on donne le tracé des lignes et les horaires théoriques des arrêts de bus. A partir de 2017 grâce à un nouveau logiciel que nous sommes en train d'installer - et je parle sous le contrôle de l'excellent Vice-Président aux Transports Publics -, qui permettra grâce à la localisation, non seulement de suivre les bus, mais également de faciliter les points d'intersection par un réglage instantané des feux de circulation pour fiabiliser la desserte des transports en commun.

Ce logiciel de gestion permettra de transmettre des données à des opérateurs. Les usagers des applications pourront non seulement se dire : « Si je prends le bus à l'arrêt Montfleury - où nous avons créé une magnifique navette -, il sera là à 11 h 22. J'habite en haut de la Californie et si je descends à pied, l'application me dira qu'il me faut tant de temps et il y aura multimodalité ». C'est ce que vous connaissez avec GOOGLE.

C'est un service + qui ne transmet pas de données personnelles, les seules données personnelles transmises seront celles que voudra bien transmettre chaque usager. J'anticipe les questions que je me posais en voyant cela.

C'est le fruit d'un travail que l'on a engagé avec l'ogre GOOGLE. Nous avons eu plusieurs discussions avec l'entreprise, mais GOOGLE ne sera pas le seul opérateur. D'ores et déjà, nous mettons dans le bal la Société MOOVIT et il y aura bientôt CITY MAPPER, qui interviendra. Pourquoi faire intervenir plusieurs opérateurs ? D'abord, la pluralité, c'est bien, c'est un signe d'émulation et de concurrence. Ensuite, parce que chaque opérateur a parfois ses plateformes, sa technologie et son public. Le but pour nous est de toucher tous les publics. D'abord, le public local, évidemment, dont nous sommes les serveurs permanents, mais aussi le public touristique.

C'est un point extrêmement important dont nous verrons les effets innovants en 2017, pour moderniser, mieux partager l'usage des transports publics en fiabilisant l'information de la connectivité entre transports publics, automobiles, vélos, marche à pied.

Des questions ?

M. GROSJEAN.- Une seule question. Evidemment, je me réjouis de cette délibération. Concernant le choix de GOOGLE, pourquoi ne pas avoir décidé d'avoir recours à une solution open source pour que tous les opérateurs puissent être en mesure d'échanger avec notre collectivité ?

M. LISNARD.- Je parle sous contrôle, parce que je ne suis pas un spécialiste de ces questions. Je ne suis pas M. JOURDAIN des nouvelles technologies, mais c'est le choix que l'on a fait. Avec cette technologie, on donnera la même information aux opérateurs concernés - je ne sais pas si c'est le bon terme -. Aujourd'hui, ce sont GOOGLE et MOOVIT, on en a déjà deux. Demain, ce sera CITY MAPPER.

M. GROSJEAN.- Il y aura donc nécessité pour les différents opérateurs de contracter avec notre collectivité.

M. LISNARD.- C'est l'objet de cette délibération. Ce sont des conventions.

M. GROSJEAN.- Il me semble qu'il y aurait la possibilité d'ouvrir cela, c'est-à-dire de faire une convention permettant à tous les opérateurs...

M. LISNARD.- On dit la même chose. On peut voter une convention-cadre que l'on propose à tous les opérateurs, sauf qu'il faut s'adapter à l'offre. Mais cela revient au même. En droit, on ne peut pas stipuler pour un tiers. Donc on garantit cette transmission de données aux opérateurs qui répondent à ce besoin et obligatoirement, on doit contracter de façon bilatérale avec chaque société. Cela répond-il à votre question ?

M. GROSJEAN.- Oui.

M. LISNARD.- Pas d'autres questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote sur la délibération n° 25. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

26.- Numérique - Convention de partenariat entre la C.A.P.L. et la Société MOOVIT relative au déploiement du Service MOOVIT sur le territoire communautaire

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Même délibération avec la Société MOOVIT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La bonne nouvelle pour vous, c'est que j'en ai terminé - et pour moi aussi.

7.- Politique en faveur de l'Aménagement du Territoire - Syndicat Mixte SCOT'Ouest - Désignation des représentants au Comité syndical

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Président

M. LEROY.- Nous allons revenir à la délibération n° 7 qui concerne le Schéma de Cohérence Territoriale, puisque depuis 2014, la C.A.P.L. s'est substituée à ses communes membres pour représenter le bassin cannois au sein de ce syndicat mixte. Depuis 2014, nous avons fait des tractations qui ont été soumises à votre approbation au mois d'avril dernier, puisque nous avons réussi, avec l'administration de la C.A.P.L. et celle du Pays de Grasse, à trouver un accord en collaboration avec le Préfet et le Sous-Préfet sur une répartition plus judicieuse, puisque la C.A.P.L. payait beaucoup plus que la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et avait moins de sièges.

Nous avons donc convenu de faire une parité parfaite, pas seulement pour les sièges, mais aussi sur la participation financière, puisque chacune des communautés participe à 50 % au financement du SCOT'Ouest.

Rappelez-vous, au mois d'avril, les deux communautés ont émis un avis favorable pour la composition du Comité syndical qui, aujourd'hui, doit comporter 56 délégués titulaires et 56 délégués suppléants, dont 28 titulaires et suppléants désignés par la C.A.P.L..

Comment a été calculée l'attribution des sièges ? Tout simplement en prenant en compte deux paramètres à égalité : le territoire et le nombre d'habitants. Ont été attribués, par cette péréquation, 10 sièges à la Ville de Cannes, 6 sièges à la Ville de Mandelieu, 5 sièges au Cannet, 5 sièges à Mougins et 2 à la Ville de Théoule-sur-Mer.

Aujourd'hui, il nous faut désigner ces représentants : 28 titulaires/28 suppléants.

Je vous propose, comme nous l'avons déjà fait, de procéder à un vote à main levée pour chaque candidature, puisque nous avons reçu 29 candidatures pour les titulaires et 28 pour les suppléants.

Voyez-vous une objection à ce que nous désignons l'ensemble à main levée ?

M. DESENS.- Je ne vois pas d'objection à ce que ce soit fait à main levée. Le 29^{ème} candidat est moi-même, j'avais fait une demande auprès de M. BROCHAND pour être candidat à ce comité. J'ai dit à M. BROCHAND que si j'étais candidat, je m'inscrirais pleinement dans la majorité communautaire et que si j'étais élu, bien évidemment, je ferais entendre ma voix dans le cadre du Conseil majoritaire et particulièrement en faisant attention aux aménagements qui seront faits le long de la Siagne qui joint nos deux intercommunalités, en gelant notamment les terrains qui sont censés un jour être construits.

Bien évidemment, je me rangerai systématiquement du côté de la majorité afin qu'il ne manque aucune voix, lorsque nous voterons avec ou contre les élus du bassin grassois. C'était un préalable qui avait été annoncé par M. LISNARD, qui est bien compréhensible et logique. Je suis en total accord avec cela.

Je vous remercie.

M. LEROY.- Nous allons donc soumettre à votre vote les 29 candidatures de titulaires et les 28 de suppléants. Vous êtes d'accord pour le vote à main levée ?

Le recours au vote à main levée pour ces désignations est adopté à l'unanimité.

M. LEROY.- Merci. Nous allons donc passer au vote.

M. CARRETERO.- Je voudrais intervenir, s'il vous plaît, M. le Vice-Président, au sujet de cette délibération. La Ville du Cannet regrette de constater que cette délibération instaure une nouvelle fois une sous-représentation de la commune par rapport à sa population.

Déjà, lors de la création de notre communauté, Le Cannet n'a pas eu le nombre de sièges auquel elle avait droit. Le Tribunal Administratif l'a reconnu, même s'il n'a pas décidé d'y remédier immédiatement, mais seulement aux prochaines élections municipales. Nous constatons hélas que tout le monde n'en a pas tiré les enseignements.

S'agissant du SCOT, une répartition au prorata de la population aurait été possible. Nous aurions accepté une répartition légèrement différente pour tenir compte de la superficie du territoire. Mais celle qui est proposée aboutit à ce que Le Cannet, deuxième commune de la C.A.P.L. avec 43 000 habitants, soit moins représentée qu'une commune qui n'a pas même la moitié de sa population.

Comme ceux des autres communes, les habitants du Cannet ont le droit d'être justement représentés dans toutes les instances intercommunales. Nous sommes leurs représentants et notre devoir est de défendre leurs droits.

Aujourd'hui, chacun s'accorde à renforcer la collaboration entre les communes. Cela passe par le respect de la juste représentation de chacune d'entre elles. Dans ce dossier, nous ne pouvons que constater qu'elle n'a pas été respectée.

Je vous remercie.

M. LEROY.- Je réponds à cette question, à moins que le M. le Président souhaite ajouter quelque chose ?

M. BROCHAND.- Le dernier jugement fait que le juge lui-même trouve que la répartition est équitable, et non pas ce que vous avez dit en spécifiant que Le Cannet n'avait pas une position équitable.

Vous avez essayé de tout remettre en cause, ce qui est en effet votre droit et votre devoir, peut-être, mais vous avez perdu, alors arrêtez de nous dire continuellement que cela va continuer comme cela. Vous nous avez fait un recours qui nous aurait obligés, si vous aviez gagné, à remettre tout en cause.

On travaille, on a des choses à faire. On ne va pas, parce qu'il vous manque une voix, arrêter ce que l'on fait.

Le juge a tranché. S'il vous a dit que l'on remettrait cela aux prochaines élections, on remettra cela aux prochaines élections. Ce qu'il nous a dit, c'est qu'il a trouvé que les répartitions des votes étaient équitables.

S'il y a d'autres précisions que je n'ai pas eues par le juge, dites-les-moi, mais ne racontons pas des histoires qui ne sont pas vraies.

M. LEROY.- Effectivement, le jugement du Tribunal Administratif est très clair sur le sujet. Il a entériné la répartition actuelle et reporté la future répartition aux prochaines élections.

M. LISNARD.- Quel dommage que la vice-présidence du Cannet décide de porter une telle considération dans cette séance, premièrement.

Deuxièmement, la réalité, c'est que le jugement est très clair. La Commune du Cannet a été totalement déboutée, puisqu'on l'évoque... Nous ne l'avions pas évoqué, mais puisque vous le faites, la commune a été totalement déboutée, même condamnée aux frais irrépétibles.

Le jugement entérine ce que l'on a fait en disant : « C'est de l'intention des élus ». Si vous voulez changer, vous changerez aux prochaines élections. Il valide complètement l'intention qui a prévalu dans la constitution de la C.A.P.L. Mais malgré ces divergences, nous nous attachons systématiquement, vous le savez, à toujours trouver un terrain d'entente pour que chaque collectivité puisse se faire entendre.

On aurait pu avoir l'approche de dire que la collectivité qui est dedans sans être dedans, qui vient/ne vient pas, après tout, qu'elle fasse sa vie. Nous n'avons pas cette approche, parce qu'on prépare l'avenir et l'on veut travailler ensemble. Et nous arrivons à le faire.

Je crois qu'il faut continuer à travailler dans cet esprit-là.

M. CARRETERO.- Dans notre déclaration, nous sommes effectivement dans cet esprit et justement, ce que l'on ne comprend pas, c'est qu'aujourd'hui, nous en arrivons à cette situation. Il a été reconnu, malgré tout, que l'arrêté est illégal et qu'une recomposition devra être faite à l'occasion des prochaines élections. C'est une chose.

M. LEROY.- Si les élus le décident. Le tribunal ne l'impose pas.

M. CARRETERO.- Dans sa position, il demande de procéder à la recomposition du Conseil Communautaire. Le Préfet, auteur de l'acte, reconnaît cette position.

M. LEROY.- Le Préfet, le Tribunal Administratif entérinent la décision de la C.A.P.L.

Si les élus le souhaitent, en 2020, il y aura une répartition différente. Mais en tout cas, jusqu'en 2020, ce sera la répartition aujourd'hui reconnue.

M. CARRETERO.- Le Cannel, qui a 43 000 habitants, a 15 représentants dans cette assemblée. Mandelieu en a 9. Vous nous proposez 6 sièges pour Mandelieu qui est une commune deux fois moins importante en nombre d'habitants que le Cannel. C'est votre clé de répartition. En ce qui nous concerne, nous avons 5 sièges, nous aurions souhaité bénéficier d'un effort particulier qui était logique et tout simplement la reconnaissance du Cannel.

M. LEROY.- Dans le premier critère, c'est exact. Dans le deuxième critère, la Ville de Mandelieu est quatre fois plus grande que celle du Cannel, en termes de superficie.

M. CARRETERO.- Cela dépend de la clé de répartition que l'on définit.

M. LEROY.- Les deux critères ont été retenus objectivement pour l'ensemble des communes.

M. CARRETERO.- Sans nous en avoir indiqué la composition.

M. BROCHAND.- Malgré votre attitude qui n'a pas été très collaboratrice, nous avons toujours - et vous en êtes le premier témoin - fait que Le Cannel puisse intervenir et voter. Je pense que par rapport au recours que vous nous avez intenté, nous avons été très fairplay et avons continué à vous recevoir, à ce que vous fassiez partie de toutes les réunions, à prendre votre avis.

Ce n'est pas, en effet, ce que vous désirez, mais vous n'avez pas eu, à aucun moment, l'impossibilité de parler, de dire ce que vous pensez et d'intervenir, sur tous les problèmes.

Arrêtez de mettre des bâtons dans les roues, ce n'est pas comme cela que l'on travaille. Je n'ai rien contre le Cannel. Jusqu'à ce jour, on a pu travailler. D'abord, être contre le SCOT... Que voulez-vous ? Peut-être défendre les gens dans votre circonscription, mais le SCOT est quelque chose de très difficile et très important pour l'ensemble du territoire Cannes-Grasse. On en discute, on en parle. Vous n'êtes pas d'accord, on voit comment on peut améliorer les choses, mais vous avez toujours été consulté et convoqué à toutes les réunions.

Ne me dites pas que Le Cannel est brimé par rapport à une ou deux voix qui lui manquent.

M. CARRETERO.- Je n'ai pas dit cela dans ma déclaration. J'ai dit que chacun s'accordait à renforcer la collaboration entre les communes. Je reste là-dessus et je voulais simplement dire que nous sommes sous-représentés. Des réunions de travail se déroulent, notamment sur le BHNS et de nombreux autres points, récemment également en Conseil des Maires.

M. BROCHAND.- Ce n'est pas Mme TABAROT, ce sont ceux qui représentent Le Cannel. Vous le représentez, vous êtes là à toutes les réunions, vous pouvez intervenir quand vous voulez. Vous pouvez dire que vous n'êtes pas d'accord, donc ne dites pas que vous êtes brimés. C'est la fin des haricots, je n'ai jamais vu cela.

M. LEROY.- Je voudrais juste que l'on avance, puisque je vois sur les visages que beaucoup de gens sont agacés. Je voudrais dire que le SCOT, c'est l'aménagement du territoire et c'est la superficie qui est prédominante. Forcément, le critère de superficie a été pris en compte mais au même titre que le critère de population. L'affectation de coefficient a été égalitaire et non pas déséquilibrée, puisque l'on n'a pas accordé 70 % au territoire, ce que l'on aurait dû faire.

En réalité, le SCOT ne dispose que de l'aménagement du territoire, tout simplement, sur les superficies des communautés d'agglomération.

C'est une précision importante que de dire que le territoire le plus important est un critère de référence, au même titre que la population. Voilà comment cela s'est fait et cela s'est fait de manière extrêmement équitable.

C'est un travail constructif, réalisé par l'administration, qui fait un travail remarquable, qui prépare l'ensemble des réunions et nous apporte tous les éléments nous permettant de prendre les décisions les plus objectives possible et qui sont toujours prises à l'unanimité dans le Conseil des Maires sur présentation du travail - je le répète, parce que redondance ne nuit pas sur le sujet - remarquable dans tous les critères d'appréciation par la Direction Générale des Services de la Communauté d'Agglomération, par le Cabinet, par le Codir.

C'est un travail où chacun peut s'exprimer. D'ailleurs, M. CARRETERO est présent et s'exprime de manière équitable par rapport au Président et aux Vice-Présidents. Les décisions sont toujours prises à la quasi-unanimité. Sachez-le, c'est comme cela que ça se passe et c'est le gentleman agreement que nous avons mis en place dès le départ.

Si vous le voulez bien... Richard, tu veux prendre la parole ?

M. GALY.- Merci, M. le Vice-Président. Juste pour rappeler la difficulté dont nous sortons. Nous n'étions que 10 représentants sur l'ensemble du SCOT. Des négociations ont eu lieu pour que les Pays de Grasse et de Lérins puissent avoir une représentation équitable. Cela n'a pas été facile. Il a fallu y travailler, négocier, discuter et faire accepter cette représentation aux Pays de Grasse.

Le SCOT existe avec une représentativité des différentes communes et il y avait, jusqu'à présent, un déséquilibre entre ce que les Pays de Lérins représentent en termes de population et d'ampleur du territoire, d'activité économique, etc., et les Pays de Grasse qui avaient beaucoup plus de représentants. Des discussions ont eu lieu pour que nous puissions faire valoir notre territoire des Pays de Lérins avec une nouvelle représentation du SCOT et l'on arrive à avoir 28 représentants.

Il ne faut pas oublier cet effort et ce travail fait. On n'en serait pas sorti sans une négociation aboutie, donc je voulais rappeler ce travail de deux ans qui n'est pas rien.

M. LEROY.- On va donc passer au vote à main levée pour l'ensemble des candidatures déclarées.

On examine la candidature de M. David LISNARD. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

La deuxième candidature est celle de M. Bernard BROCHAND. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Troisième candidature : Mme Josiane ATTUEL. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Ce n'est pas la peine de lever la main. Abstentions de votre groupe sur toutes les candidatures ?

M. CARRETERO.- Sauf pour les 5 candidatures du Cannet.

M. LEROY.- M. le Président, que faisons-nous alors ? Nous nous abstenons ou nous votons ces candidatures ?

M. LISNARD.- Il faut éclabousser le Cannet de notre bienveillance en votant pour leurs candidats.

M. LEROY.-

Quatrième candidature : M. Frank CHIKLI. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Cinquième : M. Gilles CIMA.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Sixième : Mme Françoise BRUNETEAUX.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Septième : Mme Marie POURREYRON.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Huitième : M. Christophe FIORENTINO.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Neuvième : M. Jean-Marc CHIAPPINI.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Dixième : Mme Pascale VAILLANT.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Onzième : Mme Michelle TABAROT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : Mme DORTEN).

Douzième : M. Yves PIGRENET. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : Mme DORTEN).

Treizième : M. Didier CARRETERO. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pour les 5 du Cannet, vous vous abstenez Mme DORTEN ? Très bien, c'est noté.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : Mme DORTEN).

Quatorzième : M. Bernard ALENDA.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : Mme DORTEN).

Quinzième : Mme Josette BALDEN.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : Mme DORTEN).

Je voudrais vous dire, si je puis me permettre, que la philosophie adoptée dans la Communauté d'Agglomération, c'est que nous sommes ensemble dans un même territoire. On défend la partie du territoire que nous représentons dans un esprit de famille. Sincèrement, comme dans une famille, chacun représente une partie de la famille et nous agissons de concert, systématiquement après en avoir discuté et avoir entendu l'ensemble des observations, des propositions. Mais l'on réagit avec une notion de territoire du bassin cannois des Pays de Lérins.

Seizième candidature : M. Henri LEROY.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI, M. DI MAURO, M. DESENS et M. VASSEROT).

Dix-septième : Maître Sébastien LEROY.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI, M. DI MAURO, M. DESENS et M. VASSEROT).

Dix-huitième : M. Jean PASERO.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Dix-neuvième : Mme Christine LEQUILLIEC.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Vingtième : M. Patrick LAFARGUE.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Vingt-et-unième : M. Serge DIMECH.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Vingt-deuxième : M. Richard GALY.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Vingt-troisième : M. Jean-Claude RUSSO.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Vingt-quatrième : M. Guy LOPINTO.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Vingt-cinquième : Mme Joëlle FOLANT.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Vingt-sixième : M. Christian REJOU.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Vingt-septième : M. Georges BOTELLA.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Vingt-huitième : M. Thierry DE QUAY.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

On examine maintenant le 29^{ème} candidature, qui est celle de M. Jean-Valéry DESENS.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

N'a pas obtenu la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO - Contre : M. BROCHAND, M. GALY, M. LEROY, M. BOTELLA, M. LISNARD, M. PASERO, M. LAFARGUE, Mme ROBORY-DEVAYE, M. ALUNNI, Mme LEQUILLIEC, Mme VILLANI, Mme TARDIEU, Mme PELLISSIER, M. ALFONSI, M. LOPINTO, M. BIANCHI, Mme LAURENT, Mme DUHALDE-GUIGNARD, Mme CENNAMO,

M. RAMY, Mme ATTUEL, Mme REPETTO-LEMAITRE, M. FRIZZI, M. MELLAC, M. CHIAPPINI, Mme VAILLANT, Mme ARINI, Mme AZEMAR-MARANDINI, M. ARTUSO, Mme GOUNY-DOZOL, Mme REIX, Mme BRUNETEAUX, M. CHIKLI, M. DE PARIENTE, M. FIORENTINO, Mme POURREYRON, Mme DEWAVRIN, Mme BENICHOU, M. CATANESE, Mme SIGUIER et Mme LACOUR).

Sont donc élus au SCOT en qualité de titulaires les 28 premiers conseillers ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

M. GROSJEAN.- Lors de la dernière séance, je regrettais que vous refusiez de vous engager à ce que l'opposition puisse siéger en tant que titulaire dans ce syndicat. Malheureusement, je le regrette encore aujourd'hui, vous n'avez pas changé de position, pas laissé un siège à l'opposition. Il n'y avait pourtant qu'une seule candidature. C'est regrettable pour la démocratie que vous prônez à chaque séance.

M. LEROY.- Nous avons soumis les candidatures au vote.

M. GROSJEAN.- Oui, c'est la démocratie. Je ne me fais aucune illusion.

M. DESENS.- Je remercie la solidarité familiale, j'apprécie beaucoup, comme vous l'avez souligné. Aussi, dans la manière dont les choses sont présentées, vous remarquerez que je ne dois pas faire partie, apparemment de la population de Mandelieu, puisque l'on ne me présente pas avec les candidats de Mandelieu, mais comme 29^{ème} candidat. Je trouve qu'il y a une certaine forme de malhonnêteté intellectuelle à présenter les choses de cette manière.

M. LEROY.- Dont acte. C'est un candidat libre. La Ville de Mandelieu a présenté ses candidats, les meilleurs possibles, pour représenter les intérêts des Mandolociens au sein de la famille des Pays de Lérins.

Nous passons aux suppléants. Je vais les énumérer le plus rapidement possible, puisque je présume que le vote pour Le Cannet est l'abstention aussi pour les suppléants ?

Les candidatures pour les délégués suppléants sont les suivantes :

M. Max ARTUSO.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDIA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Mme Marie-Christine REPETTO-LEMAITRE.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDIA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Mme Odile GOUNY-DOZOL.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDIA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

M. Thomas DE PARIENTE.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDIA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

M. Alain RAMY.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDIA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

M. André FRIZZI.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDIA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

M. Jean MELLAC.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

M. Jean-Yves MILCENDEAU.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Mme Chantal AZEMAR-MORANDINI.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Mme Béatrice GIBELIN.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Mme Muriel DI BARI.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : Mme DORTEN).

Mme DORTEN, vous votez ? Vous vous abstenez pour les candidats du Cannet, c'est bien cela ?

Même vote, à part que Le Cannet prend part au vote et vote pour alors qu'il s'abstient pour les autres candidats. C'est très cohérent...

Mme DORTEN.- Je n'ai rien contre les gens du Cannet. Je sais qu'elle a un mandat à Paris, mais elle devrait être là. On ne la voit jamais. On ne peut pas vouloir faire partie d'une intercommunalité et ne jamais être présent. Il faut appeler un chat un chat. Il y a plein de dissensions sous-jacentes dont personne ne parle et qui surgissent sans arrêt.

M. LEROY.- Personne ne parle, mais tout le monde pense tout bas.

Mme DORTEN.- Il ne faut plus penser tout bas, c'est ce que l'on reproche aux politiques. Il faut que l'on dise tout haut ce que l'on pense tout bas, parce que les disparitions des gens en cours de mandat, les arrangements entre amis, etc., c'est décevant pour les électeurs et c'est pour cela que les gens ne veulent plus de la classe politique actuellement.

M. LEROY.- Je vous l'ai dit de façon très claire, nous fonctionnons comme une famille.

Mme DORTEN.- Comme on essaie à l'Europe aussi et il y a toujours des brebis galeuses.

M. LEROY.- Je reprends.

Mme Muriel BARASCUD.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : Mme DORTEN).

M. Emmanuel DI MAURO.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : Mme DORTEN).

M. Alain GARRIS.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : Mme DORTEN).

M. Marc FARINELLI.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : Mme DORTEN).

M. Guy VILLALONGA.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Mme Arlette VILLANI.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

M. Dominique CAZEAU.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

M. Alain AVE.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Mme Muriel BERGUA.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Mme Julie FLAMBARD.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

M. Jean-Louis LANTERI.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

M. Michel VALIERGUE.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Mme Marie-Claudine PELLISSIER.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

M. Nicolas REY.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

M. Jean-Luc RICHARD.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

M. Christian CHEVET.

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstentions : Mme TABAROT, Mme BALDEN, M. PIGRENET, Mme DESENS, M. GARRIS, M. ALENDA, Mme DI BARI, Mme ROMIUM, M. CARRETERO, Mme BARASCUD, M. FARINELLI et M. DI MAURO).

Je vous remercie. Sont donc élus au SCOT en qualité de suppléants ces 28 conseillers ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

M. TOULET.- Je voulais juste apporter la précision que je suis un membre du Cannet qui a voté pour les élus du Cannet, de la majorité afin d'aider ceux qui assument le secrétariat. Je crois qu'en fait, nous nous aimons tous très fort, mais l'on ne sait pas se le dire. C'est un problème de communication entre nous. Je ne désespère pas que d'ici la fin du mandat, ce soit l'union sacrée, le bon sens finira par l'emporter.

Mme ATTUEL quitte la séance en donnant pouvoir à M. LAFARGUE.

Mme DORTEN quitte la séance sans laisser de pouvoir.

8.- Politique sportive et culturelle communautaire - Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel « Les Campelières » - Désignation des représentants au sein du Comité syndical
M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Par délibération du 16 décembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé le transfert de la promotion des activités éducatives, culturelles, sportives, sociales, de santé et de formation du Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel « Les Campelières » au titre des compétences facultatives de la C.A.P.L.

Compte tenu des statuts du Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel « Les Campelières » dont les communes membres sont Le Cannet et Mougins, il est prévu que chacune des collectivités territoriales soit représentée au sein de son Comité syndical par deux délégués, pour la durée des fonctions qui suit celle de la collectivité ou de l'établissement public représenté.

Il convient que la C.A.P.L. désigne deux représentants titulaires devant siéger au Comité syndical du présent syndicat, au nom et pour le compte de la Commune du Cannet et de celle de Mougins. Il n'y a pas de suppléants à désigner contrairement à ce qui a été indiqué dans la délibération n° 8 que vous avez reçue. En effet, les statuts de ce syndicat ne prévoient que des représentants titulaires. Je vous remercie d'en prendre note.

Je voudrais vous préciser que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, ces désignations ont lieu au scrutin majoritaire, à bulletins secrets.

Toutefois, il est possible de procéder par un vote à main levée à l'unanimité. Etes-vous d'accord pour un vote à main levée ?

Le recours au vote à main levée pour ces désignations est adopté à l'unanimité.

Nous allons donc procéder au vote. Il y a quatre candidatures qui ont été déposées auprès de la C.A.P.L. : Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMES pour le Cannet, M. Richard GALY et M. Norbert MENCAGLIA pour Mougins.

M. GALY.- Les personnes proposées ici sont déjà les personnes siégeant au sein du syndicat. On maintient les personnes qui sont actuellement en charge de ce syndicat.

M. BROCHAND.- Pour la candidature de Mme MAGGIONI, des votes contre ? Abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Pour celle de Mme Michèle ALMES ?

Adoptée à l'unanimité.

Celle de M. Richard GALY ?

Adoptée à l'unanimité.

Et enfin, celle de M. Norbert MENCAGLIA ?

Adoptée à l'unanimité.

Les quatre candidats sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés et sont donc les représentants titulaires de la C.A.P.L. au sein du Syndicat Mixte des Campelières. Je vous en remercie. Nous continuons avec M. BOTELLA qui va vous parler des Moyens Généraux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DESENS.- Je voudrais juste poser une question qui a trait à cette délibération. Pouvez-vous nous informer où en est l'équipement qui avait été intégré à la C.A.P.L., qui était les tennis de l'Argentière. C'était assujéti à des travaux qui devaient être faits par la commune.

M. BROCHAND.- Je vous avais répondu que nous pensions que ce territoire ne pouvait a priori pas supporter les tennis. Les inondations ont confirmé ce que je vous disais. Les tennis vont en définitive être supprimés pour y faire un bassin de rétention afin de lutter contre les inondations. On vous précisera tout cela lors d'une prochaine séance.

Nous allons passer la parole à M. BOTELLA.

M. BOTELLA.- Merci M. le Président. Rassurez-vous, il n'y a que quatre délibérations concernant les Moyens Généraux et nous passons à la délibération n° 9.

Mme GOUNY-DOZOL entre à nouveau en séance en ayant, au préalable, voté les questions n° 1 à 6 et donné pouvoir à Mme TARDIEU pour les questions n° 7, 8 et 13 à 26.

M. LISNARD quitte la séance en donnant pouvoir à M. PASERO.

M. DESENS quitte la séance en donnant pouvoir à Mme DESENS.

9.- Actualisation du tableau des effectifs de la C.A.P.L.

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- Nous proposons de soumettre au vote la mise à jour du tableau des effectifs de la C.A.P.L. compte tenu notamment des propositions d'avancement de grades et de promotion interne, de la reprise des personnels du S.I.F.R.O., de l'ouverture de postes d'apprentis pour la prochaine année scolaire et de l'ouverture d'une mission accessoire de 6 mois pour le Pôle Sports/Culture.

S'agissant de l'ouverture des postes d'apprentis, le montant du salaire versé à l'apprenti est calculé en fonction d'un pourcentage du SMIC déterminé selon l'âge et le diplôme préparé. Je vous rappelle aussi qu'il y a une exonération partielle des charges patronales accordée à l'employeur.

Le coût du recours à une activité accessoire permet de préparer dans des conditions optimales l'arrivée des nouveaux équipements sportifs et culturels par voie de transfert à l'agglomération. Ce coût est estimé pour l'année 2016 autour de 3 600 €.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10.- Actions en faveur de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle des jeunes - Accueil d'apprentis au sein de la C.A.P.L.

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent accueillir depuis 1993 des jeunes de 16 à 25 ans ou des personnes en situation de handicap dans le cadre de contrats d'apprentissage. Dans le contexte actuel difficile d'insertion professionnelle de ces populations, l'apprentissage apparaît pour nous comme une formule pédagogique efficiente, reconnue dans de nombreux pays européens.

Cette action permet à la C.A.P.L. d'être exemplaire en termes d'actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes ou des personnes en situation de handicap, mais aussi de réaliser un échange des pratiques entre l'apprenti et son tuteur, enrichissant pour les uns et les autres.

Ces diplômes préparés dans le cadre de l'apprentissage vont d'un niveau 5 (CAP) au niveau 2 (Master 2 par exemple). Le montant du salaire, je l'ai déjà dit, est calculé en fonction d'un pourcentage du SMIC déterminé selon l'âge et le diplôme préparé.

D'autre part, il y a toujours une exonération partielle des charges patronales accordée à l'employeur.

Cette voie de l'apprentissage est la garantie pour nos nombreux jeunes, notamment dans notre bassin de vie, d'une insertion professionnelle réussie sur notre territoire et nous souhaitons ainsi, dans le cadre de notre politique volontariste en faveur de l'Emploi, accueillir des apprentis au sein de notre structure.

J'ai essayé de résumer cette délibération.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11.- Optimisation de la formation du personnel - Convention-cadre de formation avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.)

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- Consécutivement à la diminution du taux de cotisation obligatoire, le C.N.F.P.T. ne prend plus en charge sans surcoût financier certaines actions de formation. Ces actions peuvent être des actions de formation spécifiquement réalisées en intra pour notre établissement, mais peuvent aussi concerner des remises à niveau, des préparations aux concours et aux examens. Le C.N.F.P.T. nous propose donc ces prestations de formation dans le cadre d'une grille tarifaire spécifique que vous avez dans la convention-cadre jointe en annexe.

Le coût est tarifié selon cette grille spécifique et les besoins de l'établissement. Je vous rappelle que les formations permettent aux agents voulant évoluer de préparer des concours d'une part, et d'autre part, dans le cadre de stages intra, de bénéficier de l'expérience d'intervenants reconnus dans des domaines spécifiques.

Il y a toutefois un surcoût à prévoir par rapport à la cotisation versée au C.N.F.P.T.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12.- Régime indemnitaire des régisseurs d'avances et de recettes

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- Pour rappel, les régisseurs bénéficient d'une indemnité dite de responsabilité compte tenu des missions spécifiques qu'ils exercent. Il est rappelé que selon le montant de la régie, ils peuvent être amenés à prendre, à leurs frais, une assurance de cautionnement. En effet, ils sont responsables pécuniairement des montants encaissés ou décaissés par le biais de leur régie.

A ce jour, la seule régie existant au sein de la C.A.P.L. entraîne - vous avez la liste des différentes cotisations - le versement d'une indemnité de 110 € annuels et permettra aux agents d'être valorisés pour leurs missions de régisseur.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie, je repasse la parole à M. LEROY concernant les délibérations qui le concernent. Merci et bonne journée à tous.

M. LEROY.- Apparemment, nous n'avons plus de quorum. Nous sommes obligés de suspendre la séance quelques minutes. Il faut que les personnes soient physiquement présentes. Réglementairement, nous sommes obligés de suspendre la séance. Nous allons faire une suspension de 10 minutes et trouver quelqu'un pour avoir le quorum. Il manque une personne.

M. BROCHAND.- La séance est suspendue pour une dizaine de minutes.

(La séance, suspendue à 11 h 10, est reprise à 11 h 17)

M. BROCHAND.- Mesdames et Messieurs, un peu de silence s'il-vous-plaît. La séance peut reprendre.

M. BOTELLA.- Il n'y avait pas le quorum lorsque j'ai passé mes délibérations. Si vous n'avez pas d'objection, je ne vais pas vous les relire, mais nous allons les voter à nouveau.

Pour la délibération n° 9, y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour la délibération n° 10, y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour la délibération n° 11, y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour la délibération n° 12, y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je repasse la parole à M. GALY.

29.- Politique en faveur de la mobilité - Convention de partenariat entre la C.A.P.L., le Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets, la Société SITA SUD et l'Association Choisir relative aux modalités de récupération de vélos en vue de leur valorisation par le réemploi
M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Il s'agit de promouvoir l'usage du vélo au quotidien et de travailler avec cette association pour la récupération des pièces détachées sur le territoire des Pays de Lérins : ateliers participatifs de réparation et d'entretien de son propre vélo, animation d'une vélo-école, etc. C'est une convention avec une association qui vous est proposée pour promouvoir l'usage du vélo sur notre territoire.

Des questions ? (*Pas de question*)

Des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

30.- Pôle d'Echanges Multimodal de Cannes (P.E.M.) - Convention entre la C.A.P.L. et l'ensemble des partenaires financiers relative à l'exploitation des espaces du site du P.E.M.
M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Je me permets, en préalable, de vous rappeler qu'il existe une répartition concernant l'entretien des équipements du P.E.M. entre la Ville de Cannes, la S.N.C.F. et maintenant la C.A.P.L. Il fallait bien entendu mettre en place cette convention d'exploitation et le préciser.

Des questions ? (*Pas de question*)

Des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

31.- Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) - Convention entre le Département des Alpes-Maritimes, la C.A.P.L. et la Commune de Mandelieu-La Napoule relative aux aménagements de voirie dans le cadre de la ligne 1 du BHNS sur le territoire de Mandelieu
M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Il s'agit de fixer les modalités du transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage aux Pays de Lérins. Des travaux d'aménagements de voirie dans le cadre de la poursuite de la ligne 1 du BHNS ont lieu sur le territoire de Mandelieu et seront pris en charge par les Pays de Lérins. Ensuite, certains ouvrages et installations réalisés seront remis au Département et à la Commune de Mandelieu-La Napoule qui devront en assurer l'entretien.

Des questions ? (*Pas de question*)

Des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

32.- Syndicat Mixte de Transports des Alpes-Maritimes (SYMITAM) - Convention-cadre relative à la mise en place d'une tarification multimodale - Avenants n° 1 et 2
M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Il s'agit, tout d'abord, d'intégrer la C.A.P.L. à la convention-cadre à la place du S.I.T.P., puis, dans un deuxième temps, d'intégrer le réseau Zest de la C.A.R.F. - donc de l'autre côté du Département - et de pouvoir vendre des tickets qui pourront être utilisés sur ce territoire avec, d'ailleurs, une prise de commission de 5 %. Ce n'est pas négligeable.

Il s'agit de la mise en cohérence de l'ensemble de l'utilisation du transport en commun sur notre département en régularisant ces statuts auprès du SYMITAM.

Des questions ? (*Pas de question*)

Des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

33.- Actualisation de la tarification du réseau de transport PALM BUS

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- C'est pour une plus grande lisibilité, une simplification de l'offre, des services et abonnements. On vous rappelle la nouvelle grille tarifaire qui prévoit l'actualisation des tarifs des titres City Palm, du carnet de 10 voyages à tarif réduit et normal, de la carte Groupes, de la carte Palm Hebdo et du Pass Azur trimestriel, une extension d'usage des deux Pass jeunes pour tous les publics de moins de 26 ans, une fusion de la Carte Croisette et de la Carte Soleil, la création d'un abonnement tout public annuel et de deux Pass à usage occasionnel pour 1 et 3 jours notamment à destination des touristes et congressistes.

Ce sont des recettes qui sont attendues d'un montant de 341 000 €, envisagées dès l'année prochaine avec cette nouvelle grille tarifaire.

Des questions ? (*Pas de question*)

Des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme AZEMAR-MORANDINI entre en séance en ayant, au préalable, donné pouvoir à M. MELLAC.

Mme GOUNY-DOZOL quitte à nouveau la séance en ayant donné procuration à Mme TARDIEU.

34.- Actualisation des modalités de remboursement des titres de transport, à titre dérogatoire, au profit des usagers du réseau PALM BUS

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Cela concerne des publics qui n'ont pas fait usage de leur abonnement. Ils nous sollicitent pour un remboursement, donc on est obligé de régulariser ces situations et d'actualiser les modalités de remboursement de leurs titres de transport au vu de l'actualisation tarifaire que nous venons de voter à l'instant.

Des questions ? (*Pas de question*)

Des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

35.- Convention entre la C.A.P.L. et l'Etablissement "Régie Lignes d'Azur" pour la mise à disposition de personnel à destination de la Régie PALM BUS

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- On est parfois dans des situations où l'on a besoin de personnel avec des qualifications techniques spécialisées et là, on peut interagir avec Lignes d'Azur afin qu'ils puissent nous mettre à disposition un agent dont on assumera la charge en termes de salaire, de manière ponctuelle. Cela donne une certaine souplesse de fonctionnement à notre régie des transports.

Des questions ? (*Pas de question*)

Des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

36.- Délégation de service public de la ligne 620 Théoule-Cannes - Avenant n° 3 entre la C.A.P.L. et la Société TRANSDEV ALPES MARITIMES

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Il est proposé de maintenir l'offre « hiver » jusqu'au 5 juillet 2016 et l'offre « été » du 6 juillet au 28 août 2016, puis, à compter du 29 août 2016, de modifier la grille horaire qui sera désormais identique toute l'année. On harmonise notre offre.

Les engagements sur dépenses et recettes du délégataire sont modifiés et la contribution forfaitaire financière 2016 qui lui est versée s'élève à 260 541,52 € HT.

Des questions ? (*Pas de question*)

Des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. BROCHAND.- Il reste deux délibérations.

27.- Politique en faveur de la formation, de l'emploi et de l'entrepreneuriat - Projet de partenariat entre la C.A.P.L. et l'Institut National de la Relation Client

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Président

M. LEROY.- C'est une délibération qui consiste à signer une convention avec l'Institut National de la Relation Client, association loi 1901 qui rassemble des grands groupes français comme la BNP Paribas, ENGIE, etc. Ils veulent développer les codes de l'excellence de la relation client. Nous sommes favorables pour les accueillir sur le territoire de la C.A.P.L. pour quatre avantages :

- capter sur notre territoire cette école qui est une école d'excellence sur la clientèle ;
- conforter le Pôle Touristique ;
- adapter le cursus aux attentes des pôles économiques stratégiques de la C.A.P.L. ;
- proposer des animations économiques territoriales adaptées.

C'est une délibération de principe, puisqu'une fois cette convention finalisée, elle sera représentée au Conseil Communautaire afin de l'entériner pour une dépense à hauteur de 10 000 € par an pour la C.A.P.L.

Des questions ? (*Pas de question*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. BROCHAND.- On voit bien que dans toutes les sociétés qui se créent, les start-ups et même dans celles qui existent aujourd'hui, il y a un problème de relation client. On forme des gens à la relation client, à la vente qui, aujourd'hui, est un point faible. La plupart des nouvelles entreprises meurent la deuxième année, car elles ne savent pas vendre leur produit. On a ces quatre grandes sociétés qui sont venues nous voir et elles voudraient faire à Cannes, à leur frais, cette formation à la relation client, ce qui est très important pour nous et pas simplement pour celles et ceux qui commencent en entreprise, mais également pour les hôteliers, etc. C'est une très bonne initiative.

M. LEROY.- Merci de ces précisions.

28.- Attractivité du territoire - Convention de partenariat entre la C.A.P.L. et la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine et Territoriale Nice Côte d'Azur (CCI NCA) en faveur des entreprises situées sur le territoire communautaire

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Président

M. LEROY.- Le but est de s'investir encore plus dans le domaine de l'Emploi et de bénéficier de toutes leurs données. C'est une convention de partenariat qui s'oriente sur trois domaines de coopération : l'information économique et le diagnostic territorial, les animations économiques avec cinq manifestations annuelles sur le territoire de la Communauté d'Agglomération et le développement durable. Nous avons besoin de toutes leurs données qu'ils nous céderaient pour une valeur de 15 000 € par an, alors que cette valeur est estimée de façon marchande à 43 000 €. L'objectif est d'autoriser la Communauté d'Agglomération à signer cette convention.

Des questions ? (*Pas de question*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci, j'en ai fini, M. le Président.

M. BROCHAND.- Merci à tous, merci de votre patience et merci à ceux qui nous ont rejoints pour arriver à finir cette séance.

J'en profite pour vous souhaiter de très bonnes vacances, puisque la prochaine réunion aura lieu le 26 septembre à 18 h 00.

La séance est levée à 11 h 30.